Greffe
du Tribunal de Commerce de
LILLE
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LILLE Cedex

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

V/Réf : GUICHET

Concernant :

SARL ALTUS CONSEILS
4 rue d'Isly
59000 LILLE

Dépôt effectué par :

SARL ALTUS CONSEILS
4 rue d'Isly
59000 LILLE

Numéro RCS : LILLE B 479 102 188 <84243/2004B01894>

Pièces déposées le 11/07/2006	Numéro : 2604520
Procès-verbal d'Assemblée du 10/07/2006 - Nomination de Gérant	

Tarif fixé par décret 80.307 du 29.04.80 - 5 Taux de base -Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

11 JUIL. 2006

84243
4520
copie certifiée conforme à l'original
le
c.c

ALTUS CONSEILS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 30 000 Euros
Siège social : 4, rue d'Isly 59000 LILLE
RCS LILLE B 479 102 188

PROCES VERBAL DE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 10 JUILLET 2006

L'an deux mille six, le dix juillet à 11 H 00 heures, les associés de la société ALTUS CONSEILS, au capital de 30 000 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social 4, rue d'Isly à LILLE, suite à la convocation qui leur a été faite.

L'Assemblée est présidée par Madame Valérie BLEUZÉ, associée gérante.

Sont présents :

Madame Valérie BLEUZÉ, propriétaire de 1000 parts
Monsieur Christophe CILLIER, propriétaire de 1000 parts
Monsieur Franck PEUGNET, propriétaire de 1000 parts

11 JUIL. 2006

Le Président constate que les associés présents possèdent ensemble 3 000 parts soit cent pour cent du capital social. En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport du gérant ;
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'Assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de co-gérants ;
- Pouvoirs ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gérance et ouvre la discussion.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

La collectivité des associés décide de nommer, aux côtés de Mademoiselle Valérie BLEUZÉ, en qualité de co-gérants :

Monsieur Christophe CILLIER, demeurant à FESTUBERT, 513 rue des Cuveliers ;
Monsieur Franck PEUGNET, demeurant à DOURGES, 8, rue du Docteur Faille.

Les nouveaux co-gérants exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

cc. V FP

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs à l'un quelconque des co-gérants afin de procéder aux différentes formalités que requièrent ces nominations.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Les associés

